



Paris, le 24 mai 2012

OSONS L'EDUCATION !

DONNEZ NOUS LES MOYENS, MAINTENANT !

Le 6 mai 2012, les Français ont sanctionné Sarkozy et sa politique de régression sociale, qui a conduit à une augmentation du chômage, une baisse du pouvoir d'achat, au démantèlement des services publics en réorientant et en appauvrissant leurs missions.

La politique menée pendant la mandature de Sarkozy nous a conduit à appeler à le battre. Ses propos tenus, entre les deux tours de l'élection présidentielle, nous ont donné raison. Il a en effet repris sans vergogne les thèses du Front National en prônant, notamment le renforcement des lois sur l'immigration. Il a utilisé de façon scandaleuse la peur collective en cherchant à diviser la population (français et étrangers, salariés du privé et salariés du public, vrai et faux travail...).

De plus, du point de vue de la spécificité du droit des mineurs, la politique de Sarkozy a conduit à son démantèlement. Les réformes législatives, visant à aligner la justice des mineurs sur celle des majeurs, se sont succédées à un rythme effréné, souvent sous le coup de l'émotion, ou par le biais des procédures d'urgence afin d'éviter tout débat démocratique : peines plancher, création du tribunal correctionnel pour mineurs, accélération des procédures, recours facilité aux CEF...

A la PJJ, conformément aux orientations politiques, la direction a mené une politique de bon petit soldat qui a complètement saccagé l'accompagnement et la prise en charge des mineurs en grande difficulté : application zélée de la RGPP (suppression de postes et de services éducatifs et administratifs, restructurations, mutualisation des moyens, pressions sur les personnels...), abandon de la double compétence civile/pénale, mise en place de la MJIE, destruction de l'insertion, transformation des EPE en CEF...

Le changement de politique à la PJJ devrait logiquement se manifester par un changement de direction. Aujourd'hui, malgré l'alternance politique, la DPJJ fait toujours preuve d'une rigidité qui confine au mépris. Aucun signe de modification de positionnement, au contraire :

- Le 9 mai, le DPJJ a rédigé un courrier mettant fin à toutes négociations sur le temps FIR, tentant d'en imputer, une fois encore, la responsabilité aux organisations syndicales. Depuis, dans les services, les pressions sur les psychologues se multiplient.
- Le DPJJ refuse purement et simplement de recevoir les stagiaires éducateurs, mobilisés, alors qu'ils portent des revendications essentielles.
- Dans la continuité de sa politique du chiffre, l'administration centrale met en place un nouveau logiciel (GAME 2010) qui permet de contrôler dans ses moindres détails l'activité des professionnels tout en contournant une négociation avec les représentants des personnels sur les

normes. En outre, ce logiciel qui multiplie les données sur les jeunes s'apparente à un « flicage » qui ne permet pas une réflexion sur la prise en charge éducative.

- La DPJJ a modifié, de façon unilatérale, la règle du calcul de barème pour les éducateurs devenus CSE et postulant à la mobilité du printemps 2012.
- Pour finir, la DPJJ convoque un nouveau CTC le 31 mai afin de proposer à la validation les décrets relatifs aux cahiers des charges qu'elle a entérinés, seule, sans aucune organisation syndicale, le 24 avril.

Cela ne peut plus durer !

Depuis le 7 avril dernier, les représentants du SNPES-PJJ, avec les autres organisations syndicales, refusent de poursuivre leur participation aux instances de concertation : la DPJJ ne donne aucune réponse montrant qu'elle prend en compte la dégradation de l'institution et des conditions de travail des personnels. Le SNPES-PJJ a tenté de lui faire entendre raison : demande d'un CTC sur l'hébergement et la MJIE, audiences multiples à tous les niveaux, grève du 6 avril...

Rien n'y fait...

Un changement autant sur la forme que sur les politiques mises en oeuvre dans l'institution (moyens et missions) est urgent.

La FSU a demandé une audience auprès de la nouvelle Garde des Sceaux. Même si les premières annonces concernant la justice des mineurs (suppression du tribunal correctionnel et abandon des peines plancher) peuvent paraître de bon augure, l'annonce par le candidat Hollande du doublement des centres fermés n'est pas acceptable. Le SNPES-PJJ attend de la part de la Ministre un signe fort montrant un changement radical de la politique menée au sein de la PJJ, dans l'intérêt des mineurs et des personnels et notamment par des mesures concrètes et urgentes afin d'améliorer les conditions de travail des personnels et de prise en charge des mineurs.

La ministre de la Justice et des Libertés a donné une réponse rapide et favorable à notre demande d'audience. Les représentants du SNPES-PJJ/FSU la rencontreront le mardi 29 mai. Ils l'interpelleront sur la casse du service public d'éducation organisée par la direction de la PJJ et des conséquences dramatiques sur les mineurs. Ils porteront avec force la nécessité de l'arrêt des fermetures de structures et de postes, le rétablissement de la double compétence civile/pénale, l'arrêt immédiat des créations de CEF, l'arrêt pur et simple de l'expérimentation EPPOO, la fin de la politique du chiffre, un coût d'arrêt au démantèlement de l'hébergement éducatif... Ils exigeront des mesures d'urgence absolument indispensables à un service public d'éducation de qualité qui ne laisse aucun adolescent en difficulté de côté. De plus, ils lui démontreront qu'il est nécessaire de recréer des conditions de travail de qualité. La reconnaissance des savoir-faire des personnels leur permettra de retrouver une sérénité indispensable à un travail éducatif et une réflexion professionnelle collective de qualité. Témoins privilégiés de la situation de plus en plus dégradée des jeunes et de leur famille, dans un contexte de crise sociale, les personnels de la PJJ doivent pouvoir retrouver le sens de leur travail afin de leur apporter les réponses adaptées.

Mais, ce que le SNPES-PJJ souhaite surtout faire entendre à la Ministre, c'est qu'il ne peut y avoir de réforme pertinente du service public de la PJJ si la majorité des personnels y est opposée. Les représentants du SNPES-PJJ exigeront que des décisions prennent acte du changement intervenu, afin de permettre la restauration d'un dialogue social, suspendu par les trois organisations syndicales qui siègent au CTC en raison du comportement de la DPJJ.

Parallèlement, la CAN appelle les représentants régionaux et départementaux du SNPES-PJJ/FSU :

- A organiser des réunions permettant la constitution ou l'animation de collectifs de psychologues. Il est absolument nécessaire de poursuivre la résistance face aux attaques remettant en cause le temps FIR,
- A soutenir les revendications du mouvement des stagiaires des promotions 2010-2012 et 2011-2013,
- à se mobiliser, à leur niveau, pour exiger que soient prises des mesures d'urgences pour améliorer de façon significative les conditions de travail des personnels.
- à soutenir et amplifier les mobilisations collectives engagées ces derniers mois.

La CAN appelle tous les personnels :

- à investir tous les espaces institutionnels pour porter l'exigence d'un véritable changement en terme de politique d'orientation professionnelle, de conditions de travail et de relations sociales
- à prendre toute les initiatives de mobilisation collective en lien avec les sections du SNPES-PJJ/FSU et correspondant aux revendications et aux attentes des personnels.